

Favoriser l'hébergement « citoyen » des réfugiés chez les particuliers Bilan de l'appel à projets à mi-parcours (2017-2018)



Accompagner la mobilisation de la société civile (INTRODUCTION)

Face à une crise migratoire sans précédent que connaît l'Europe, la société française s'est mobilisée pour accueillir celles et ceux qui viennent chercher refuge en France. Depuis l'été 2015, les citoyens ont été nombreux à multiplier les initiatives pour venir en aide au personne qui viennent demander la protection internationale de la France.

Ces initiatives se sont manifestées de différentes manières, de la participation à certaines activités civiques jusqu'à la proposition d'offrir une solution d'hébergement à son domicile afin de permettre aux réfugiés de construire leur parcours d'intégration.

Pour accompagner cette mobilisation citoyenne, un appel à projets a été lancé par le Ministère de la Cohésion des Territoires le 10 août 2016 pour développer « l'expérimentation de dispositifs d'hébergement de réfugiés chez les particuliers ».

Ce dispositif permet de structurer et de soutenir financièrement la mobilisation de la société civile afin d'organiser l'accueil chez des particuliers volontaires de réfugiés par le biais d'associations spécialisées.

12 associations ont été sélectionnées pour accompagner plus de 1000 réfugiés pour les deux ans de l'expérimentation. **Piloté par la DIHAL depuis son lancement, ce dispositif a permis d'accompagner plus de 480 réfugiés chez des particuliers pendant la première année de l'expérimentation.**

Editorial:

En 2017, 43000 personnes ont obtenu la protection internationale de la France. La « crise migratoire » s'installe désormais dans le temps et impose aux pouvoirs publics d'apporter des réponses durables et adaptées.

La réponse à cette situation dépasse aujourd'hui la gestion de l'urgence et de mise à l'abri des personnes qui sont à la rue. L'enjeu est d'apporter des réponses concrètes et cohérentes aux personnes qui bénéficient de la protection de la France et qui souhaitent participer à la création de richesse de ce pays.

Dans le cadre d'une réforme globale de la politique d'intégration, l'appel à projets hébergement citoyen fait partie des solutions qui peuvent être apportées. Les retours d'expérience pour la première année de l'expérimentation sont éclairants : le cadre de la cohabitation permet aux réfugiés de bénéficier d'une période transitoire constituant un véritable tremplin pour l'intégration des réfugiés.

Cette forme de solidarité entre société d'accueil et réfugiés permet d'influer positivement sur les représentations de chacun et de casser les discours stigmatisant ou alarmant sur l'accueil des réfugiés. Ce ne sont pas uniquement les familles d'accueil qui sont sensibilisées à ce mode d'accueil mais également tout leur entourage, même dans des villages plus ruraux qui n'ont jamais été confrontés à la crise migratoire.

Pour cet appel à projets l'objectif est enfin de soutenir une autre conception des politiques publiques qui soutiennent la participation de la société civile quand il y a des initiatives solidaires.

Retour sur la première année de l'expérimentation : l'appel à projets en bref

- **Mars 2017** : date de lancement de l'action des associations
- **12 associations** sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets **travaillant sur une trentaine de départements**
- **480 réfugiés** accueillis chez des particuliers depuis mars 2017
- **7.5 mois de cohabitations en moyenne** entre réfugiés et particuliers
- Profil des personnes accueillies :
 - o **28 ans en moyenne** avec 60% d'hommes
 - o **60% de personnes isolées** accueillies dans le cadre du dispositif et 27% en couples avec enfants
- **78%** : taux de sortie positive vers une solution de logement pérenne ou adaptée pour les 171 premières personnes sorties du dispositif
- Progression du niveau linguistique des personnes accueillies : **66% des personnes accueillies ont un niveau supérieur au niveau A.1** (débutant) à la sortie du dispositif contre seulement 30% à l'entrée du dispositif
- **55%** des réfugiés accueillis sont en formation/emploi ou en études
- **Au moins 500 autres réfugiés** seront hébergés chez des particuliers pour la deuxième année de l'expérimentation.
- **1 projet spécifique innovant** : le projet IMBY porté par l'association Quatorze vise à installer des habitations modulaires dans le jardin de particuliers volontaires pour accueillir des réfugiés (plus d'infos <https://www.imby.fr/>)

Comment s'inscrire dans la démarche de l'appel à projets hébergement citoyen ?

Qui peut en bénéficier ?

- Tous les bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés statutaires ou bénéficiaires de la protection internationale) âgés de plus de 18 ans.
- Réfugiés souhaitant s'inscrire dans une démarche de cohabitation dans un cadre interculturel
- Ne présentant pas de troubles médicaux ou psychologiques trop importants

Témoignage d'un réfugié accueilli (M 24 ans)

« Quand je suis arrivé ici, j'étais en train de chercher un endroit juste pour dormir mais au final j'ai trouvé beaucoup plus. J'avais envie de m'intégrer, ce n'était pas facile mais M.F m'a appris beaucoup de choses ».

Qui peut accueillir un réfugié à son domicile ?

- Tout particulier souhaitant mettre à disposition une chambre privative dans un logement pour une durée de 3 à 12 mois.
- Souhaitant s'impliquer au minimum au projet de vie de la personne réfugiée et s'inscrire dans la démarche d'accompagnement mise en place par l'association

➔ Dans toute cette période de cohabitation, les réfugiés et les personnes accueillies sont suivies par les travailleurs sociaux des associations partenaires. Les familles s'engagent sur une période allant de 3 à 12 mois.

Missions des associations encadrant l'accueil chez les particuliers :

La première année de l'appel à projets hébergement citoyen a permis de structurer l'action des associations autour d'un suivi renforcé des familles accueillantes et de la définition d'un parcours d'intégration en lien avec les réfugiés concernés.

Les missions en bref :

- **Organiser la mise en relation entre les réfugiés et les familles accueillantes volontaires** : sensibilisation des parties prenantes, entretiens préparatoires à l'entrée dans le logement et signature d'une convention tripartite définissant les engagements de chacun.
- **Assurer un suivi régulier de la cohabitation** : visites régulières des travailleurs sociaux au domicile, travail de médiation et d'information des familles
- **Assurer l'accompagnement social du réfugié** : diagnostic social, accompagnement aux démarches administratives et apprentissage linguistique
- **Assurer la définition d'une solution de sortie pérenne** : travail sur l'insertion professionnelle des réfugiés (contrat de travail, formation professionnelle, études) et sur la recherche d'une solution de logement pérenne ou adaptée à l'issue de la cohabitation.

Création d'un « réseau l'hébergement citoyen »

- Organisation de comité de pilotages réguliers pour le suivi de la mise en œuvre du dispositif
- Réunions thématiques favorisant le partage de bonnes pratiques autour de nouvelles modalités d'accompagnement social des réfugiés

Témoignage LPB :

Nous organisons déjà l'accueil de réfugiés chez des familles volontaires. Par le biais de l'AAP cela nous a permis de professionnaliser cette modalité d'accueil tout en accompagnant d'avantage les familles accueillantes dans leur démarche citoyenne.

Organiser la mise en relation entre des familles accueillantes et des réfugiés

L'esprit de l'appel à projets n'est pas de permettre uniquement à un réfugié de bénéficier d'un hébergement chez des particuliers volontaires. L'objectif est d'organiser une vraie cohabitation dans un cadre interculturel. Les associations ont la charge d'organiser une bonne mise en relation et que les personnes concernées aient le maximum de centres d'intérêt en commun. Une fois que cette rencontre est organisée, les travailleurs sociaux suivent à la fois la famille accueillante et les réfugiés tout au long de la cohabitation. Au-delà de l'action de l'association, chacun est libre d'organiser les activités qu'ils souhaitent.

Famille accueillante : Mr et Mme Y

Nous ne nous serions jamais engagés pendant 9 mois si nous n'avions pas eu d'accompagnement social et administratif. A ce niveau, le soutien du travailleur social se déplaçant 2 fois par mois a été admirable. Cela nous a permis de nous engager auprès d'H et Z sur des sujets autres que les procédures administratives, notamment dans la construction de leur projet de vie ou avec des sorties culturelles.

Michel :

*« Nous avions envie d'apporter notre aide. Mais le passage à l'acte n'est pas simple... On n'accueille pas chez soi une personne que l'on ne connaît pas sans quelques appréhensions sur la manière dont se déroulera la cohabitation. Mais **savoir que l'équipe faisait en sorte de trouver une personne avec laquelle nous pouvions nous entendre était rassurant.** Même si on ne choisit pas la personne, bien heureusement, ils veillent à ce qu'il y ait compatibilité... »*

Exemple des nombreuses actions assurées par les associations :

- Actions de sensibilisation des familles et des réfugiés sur les implications de la cohabitation en amont des mises en relation
- Signature de conventions d'engagement entre les parties prenantes
- Visites à domicile des travailleurs sociaux
- Organisation d'événements entre tous les hébergés et accueillants

Chiffres à faire apparaître :

- 3 à 12 mois de cohabitation
- Durée moyenne de cohabitation : 7.5 mois
- 3 mois en moyenne organiser une mise en relation

Offrir une vraie solution d'intégration pour les réfugiés accueillis

Cette période de cohabitation se veut transitoire dans l'objectif de trouver une solution d'intégration pérenne pour les réfugiés accompagnés. A ce titre l'association travaille en amont sur la définition d'un projet de vie en lien avec le réfugié pour trouver des solutions d'emploi et de logement adaptées à son parcours et ses envies.

Les retours d'expérience montrent que les familles accueillantes ont un vrai rôle « d'accélérateur social » pour les réfugiés car elles constituent un relai de l'accompagnement social en quotidien en fournissant conseils et repères dans un cadre interculturel.

Responsable association

« Nous voyons vraiment une différence dans l'intégration des personnes hébergées chez des familles en comparaison avec les dispositifs classiques d'hébergement. Les quelques mois de cohabitation chez les particuliers constituent vraiment un tremplin pour l'intégration des réfugiés hébergés ne serait-ce qu'au niveau de la langue où la progression est très rapide. Une fois que les cohabitations prennent fin, les familles accueillantes et les réfugiés restent régulièrement en lien, il y a une vraie relation d'amitié qui se crée ».

Les premiers résultats quantitatifs permettent d'illustrer la plus-value du dispositif centré sur un accompagnement social pluridisciplinaire tourné vers la recherche de solutions de sorties alliant insertion socioprofessionnelle et accès au logement :

- **Taux de sortie positive de 78% pour les 171 premiers accueils (60% des cohabitations toujours en cours)**
- **55% des personnes accueillies sont en emploi ou en formation / étude**
- **Une progression notable du niveau de Français : 66% des personnes ont un niveau supérieur au niveau A.1 à la sortie du dispositif contre seulement 30% à l'entrée** (taux supérieur aux dispositifs d'accueil traditionnel).
-

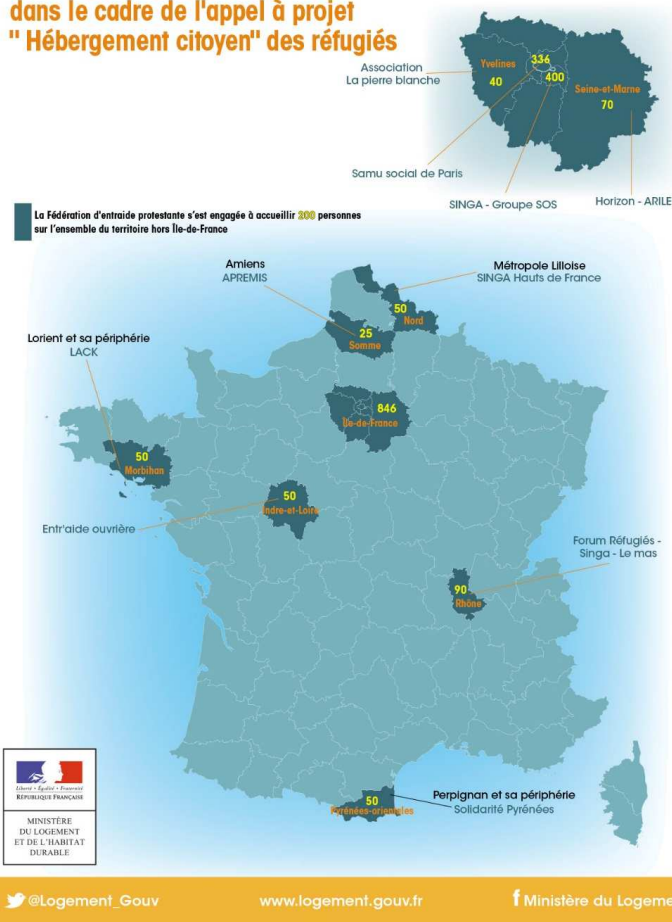
Témoignage parcours réfugié (à rajouter)

Conseillère en insertion professionnelle :

« Les personnes que nous suivons sont en général très autonomes. Nous travaillons sur tous les dispositifs mobilisables que ce soit au niveau de la formation professionnelle ou de l'apprentissage linguistique afin de trouver une solution professionnelle adaptée au parcours du réfugié. Nous travaillons avec le réfugié dès son entrée dans le dispositif pour identifier ses compétences et connaître sa situation dans son pays d'origine. De nombreuses possibilités existent sur Paris et les personnes accompagnées sont très volontaires. Une fois qu'une solution d'emploi est trouvée cela débloque toutes les démarches d'un point de vue logement ».

Cartographie d'intervention des associations (à actualiser)

Répartition géographique des 1361 réfugiés accueillis dans le cadre de l'appel à projet "Hébergement citoyen" des réfugiés



Je suis un particulier et je souhaite accueillir un réfugié à mon domicile, qui contacter ?

Les associations du dispositif sont à la recherche de familles accueillantes pour la deuxième année de l'expérimentation. Elles accompagneront l'ensemble de votre démarche :

Commenté [PM1]: Je vous laisse indiquer les coordonnées que vous souhaitez faire apparaître sur ce document.

APREMIS (département Somme)

ARILE (Seine et Marne)

Entraide et Solidarités (Indre et Loire)

Forum Réfugiés – Singa - Le Mas (Rhône)

FEP (échelle nationale)

LACK (Morbihan)

La Pierre Blanche (Yvelines)

Association QUATORZE (projet IMBY)

SINGA – Groupe SOS (Ile-de-France)

SINGA – La sauvegarde du Nord (Nord)

Solidarité Pyrénées (Pyrénées Orientales)

Pour une question générale sur le dispositif :

Pierre Meaux – DIHAL (en charge du pilotage du dispositif) – pierre.meaux@developpement –durable.gouv.fr

Témoignage association :

« La seule difficulté vient de l'identification des familles accueillantes. Une fois que les cohabitations sont en place nous avons des retours très positifs avec des « ruptures » de cohabitation extrêmement rares. »

Ajouter Logo de chacune des structures et des partenaires

